



[:DG75-Syndicat national CFE-CGC@insee.fr](mailto:DG75-Syndicat national CFE-CGC@insee.fr)

Timbre Y501-18 bd Adolphe Pinard 75 675 Paris cedex 14  
[cfecgcinsee.free.fr](http://cfecgcinsee.free.fr)

## communiqué de la CFE-CGC Insee

### Retour sur la réunion avec le Directeur général au sujet de la polémique autour de la Note de conjoncture

Le directeur général a invité les organisations salariales à une réunion vendredi 19 janvier 2018 pour leur relater l'incident créé par l'intervention du porte-parole du gouvernement au sujet de la note de conjoncture présentée le 19 décembre 2017 et notamment son encadré pages 95 et 96.

Le secrétaire d'État lors du Compte-rendu du Conseil des ministres s'en était pris à un encadré de la Note de conjoncture qui, analysant les différentes mesures fiscales envisagées avec leur calendrier indiquait que sur l'année 2018, il y aurait une augmentation des prélèvements obligatoires surtout en début d'année et que cette augmentation des prélèvements obligatoires chiffrée à 4,5 milliards d'euros correspondrait à un effet de -0,3% sur le revenu des ménages en 2018. Ces termes ont été violents : « *Nous contestons formellement l'étude de l'Insee pour une raison très simple : le raisonnement est fait à consommation équivalente, or la fiscalité indirecte notamment sur le tabac et sur le diesel a pour vocation de changer les comportements ...Par ailleurs, la note de l'Insee ne prend pas en considération l'augmentation de la prime d'activité de 20 euros par mois dès le mois d'octobre, la revalorisation du mode de garde de 30% dès le mois d'octobre, l'augmentation du minimum vieillesse dès le mois d'avril et donc le raisonnement n'est pas totalement exact.* »

Le directeur général a qualifié le litige de « petite boulette » et qu'il n'y avait « pas de quoi fouetter un chat ». Il a rappelé qu'une Note de conjoncture ne fait pas partie des indicateurs statistiques et ne rentre donc pas dans la catégorie des statistiques, d'ailleurs l'Insee serait le seul INS à réaliser ce type d'activité de prévision. Il s'agit d'un document copieux de 142 pages avec des informations précieuses calculées selon le cadre méthodologique statistique européen. Il comprend des dossiers qui sont très appréciés, notamment ceux de la dernière Note.

Selon lui, l'événement a gonflé du fait que des médias se sont plu à mettre en opposition les propos du ministre et l'Insee.

Analysant les causes de cet incident, il considère qu'il n'y a pas lieu de mettre en cause le travail des agents de la DESE. Il considère que la réduction des moyens des cabinets et en particulier l'absence aujourd'hui de conseiller technique suivant les publications de l'Insee et dont la relecture aurait permis d'identifier des formulations trop abruptes ou insuffisamment documentées pèse sur la capacité d'appréciation des ministres. En tant que rédacteur en chef de la publication et dans la mesure où il relit toute la Note de conjoncture, il reconnaît qu'il porte une part de responsabilité dans cet incident. Il suggère que les parties portant sur les finances publiques soient également expertisées par la Direction générale du Trésor.

Le communiqué de presse de l'Insee à la suite de la déclaration du porte-parole a juste reconnu non pas une erreur mais une « ambiguïté » dans la formulation de l'encadré et a répondu aux critiques exprimées tout en y confirmant la contribution de -0,3% des prélèvements obligatoires. Les syndicats ont fait valoir qu'ils n'avaient pas reçu ce communiqué et se trouvait donc en difficulté lors de questions de journalistes.

Par ailleurs, le bureau de presse de Bercy a remis cela alors que le ministère communiquait sur la mise en place deux jours après la Note de conjoncture d'un simulateur censé calculer les gains de pouvoir d'achat de chaque contribuable en 2018. Cet événement a pu en partie expliquer l'agacement du gouvernement, car son service de communication en profitait pour glisser dans le message destiné aux journalistes que l'Insee avait rectifié sa position, ce qui est inexact !

La CFE-CGC Insee considère qu'il est de la responsabilité du directeur général de sensibiliser de nouveaux ministres à l'importance de la statistique et au respect de la statistique publique, car elle constitue le garant de la démocratie. La remise en cause de l'Insee par un membre du gouvernement constitue une lourde responsabilité de sa part. Ce faisant, il participe à un discrédit non seulement injuste mais également inefficace d'un institut public dont les productions permettent des débats plus apaisés autour de chiffres partagés. Il ne faut pas casser le thermomètre et d'ailleurs, les gouvernements précédents en avaient le souci.

Le directeur général indique qu'il joue ce rôle et qu'il a adressé des courriers à notre ministre de tutelle sur ces questions. Il n'a pas souhaité nous les communiquer. Il a insisté sur le fait que nous devons réaliser que l'information circulait à grande vitesse et que les erreurs éventuelles seraient plus coûteuses dans le futur du fait de l'emballement médiatique.

La CFE-CGC Insee souhaite adresser une lettre à notre ministre pour lui faire part de notre indignation collective. Le gouvernement a besoin que l'Insee reste légitime dans notre pays et en Europe et il est donc de son devoir de s'y appliquer. Nous proposerons aux autres OS de s'associer à cette lettre.

**La CFE-CGC Insee souhaite alerter sur le risque d'autocensure et sur la pression supplémentaire sur les agents qui travaillent eux aussi dans des délais de plus en plus contraints. Le contexte économique et réglementaire qui se complexifie et les moyens sans cesse en réduction peuvent fragiliser l'Institut et ses agents ce qui ne ferait qu'aggraver la situation et la confiance des nombreux utilisateurs institutionnels ou non.**

**Janvier 2018**